

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 07 juillet 2025**

DATE DE LA CONVOCATION

27 juin 2025

*Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants*

Titulaires présents : 26

Suppléants votants : 2

Pouvoirs : 5

Total votants : 33

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 07 juillet 2025

L'an deux mil vingt cinq

Et le 07 juillet à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de Monsieur Gilles CLEMENT, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUI, Joël DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La-Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Fabienne GENDRIER, Gérard CHAUVEAU (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Mireille BIZERAY, Didier HEITZ (Saint-Dyé-sur-Loire), Yves-Marie HAHUSSEAU, Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan), Florence BARRAUD RODET (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative : Philippe GRANADOS (Crouy-sur-Cosson), Denis LEPINE (Fontaines-en-Sologne).

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Jean-Luc VINGERDER (Bracieux) a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La-Ferté-Saint-Cyr),
Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUI (Huisseau-sur-Cosson),
Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray),
Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Anne-Marie THOMAS (La-Ferté-Saint-Cyr),
Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Hélène PAILLOUX (Bracieux).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : Anne-Marie BARBILLON (Neuvy).

Membres Titulaires absents ou excusés : Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Elisabeth GUIBERTEAU, Christine SOUCHET, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord) a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-054-2025

Objet : Engagement de principe à la mise en œuvre de la construction d'une caserne de gendarmerie à Bracieux.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire que la réflexion engagée du programme « Petites villes de Demain » a mis en évidence l'état de vétusté de la caserne et des logements de la gendarmerie de Bracieux, situés rue de Candy. Ces bâtiments, propriété du bailleur social Loir-et-Cher Logement, ne répondent plus aux exigences actuelles en matière de confort, de sécurité et de fonctionnalité.

Dans cette perspective, il a rencontré, avec Madame Hélène PAILLOUX, maire de Bracieux, les représentants du Groupement de gendarmerie de Loir-et-Cher. À l'issue de ces échanges, et après consultation des maires du territoire, il est apparu essentiel de maintenir les effectifs de gendarmerie sur la commune de Bracieux, afin d'assurer la sécurité et de préserver une relation de proximité avec les administrés. La construction d'une nouvelle caserne, assortie de logements de fonction, s'avère dès lors indispensable pour offrir aux gendarmes des conditions de travail et de vie dignes, adaptées à l'exercice de leurs missions comme à leur vie familiale.

Monsieur le Président précise qu'il a exprimé, au nom de la Communauté de communes, un intérêt favorable à ce projet auprès des représentants du Groupement de gendarmerie de Loir-et-Cher.

Monsieur le Président indique que la présente délibération vise à formaliser l'engagement de la Communauté de communes du Grand Chambord par un accord ferme et sans réserve pour réaliser la maîtrise d'ouvrage de construction d'une caserne de gendarmerie selon les dispositions du décret n° 93-130 et de la circulaire d'application du Premier ministre du 28 janvier 1993.

Monsieur le Président indique que le projet, qui sera conduit selon le référentiel des besoins transmis après agrément ministériel, comprendra des Locaux de Service et Techniques (LST), huit logements et deux hébergements destinés aux gendarmes adjoints volontaires affectés à la brigade de Bracieux. Conformément aux dispositions de la circulaire précitée, le loyer initial sera fixé sur la base de 6% des dépenses réelles TTC, dans la limite du coût-plafond TTC de l'opération en vigueur à l'époque où l'immeuble sera mis à la disposition de la gendarmerie. Une majoration de 5% des coûts-plafonds pourra être accordée en cas de dépenses supplémentaires résultants des servitudes particulières d'urbanisme ou d'architecture ou de travaux spéciaux nécessaires par la nature des sols. La valeur du terrain, propriété du maître d'ouvrage, pourra entrer dans le calcul du loyer à hauteur de 6% de sa valeur, déterminée selon un avis du service des domaines, si celui-ci a été acquis depuis moins de 5 ans à la date d'ouverture du chantier.

Par ailleurs, Monsieur le Président précise que la Communauté de communes pourra bénéficier d'une aide en capital de l'État équivalente à 18% des coûts plafonds de l'opération.

À l'issue de la livraison, le bien sera loué à l'État-Gendarmerie dans le cadre d'un bail de neuf ans, conforme au modèle-type, prévoyant notamment l'invariabilité du loyer, les conditions de renouvellement et la détermination du nouveau loyer, ainsi que les conditions de révision du loyer pendant la durée du bail renouvelé.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire :

- De donner son accord ferme et sans réserve pour prendre la maîtrise d'ouvrage de la construction d'une caserne de gendarmerie sur la commune de Bracieux.


Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE son accord ferme et sans réserve pour prendre la maîtrise d'ouvrage de la construction d'une caserne de gendarmerie sur la commune de Bracieux.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance



Danièle DEBOUT

Le Président



Gilles CLEMENT